

Chauffeur

- Est titulaire de son permis de conduire (*permis B en cours de validité*)
- En pleine possession de ses moyens (*ni fatigue excessive, ni médicament, ni alcool, ...*)
- Veille au respect du nombre de personnes maxi. → 9
- Respecte le code de la route. (*Payera lui-même les éventuelles contraventions*)
- S'assure qu'il a ses papiers et ceux du véhicule et renseigne le « livre de bord »
- Ne confie pas les clefs à des inconnus pour la navette

Passager

- Installé à une place (avec ceinture de sécurité bouclée, payera lui même l'éventuelle amende)
- Respecte le matériel et contribue à son nettoyage lors des longs trajets ou séjours
- Peut ne pas être du DCHJ, dans la mesure des places disponibles

Déplacements / Coûts :

- Vol-Libre en local de Saint-Claude :

Nombre de volants	Septmoncel	Chancia	
3 ou 4 pers	<u>3 €</u>	<u>5 €</u>	
5 ou 6 pers	<u>2,5 €</u>	<u>4 €</u>	
7 à 9 pers	<u>2 €</u>	<u>3 €</u>	(Coût/Pers.)

- Vacance Vol-Libre:

Trajet Aller/Retour (hors Péages) : [0,37 €/km] divisé par le nombre de passagers

C'est sur la base d'une participation aux frais à 0,21 plus le Gaz-oil à 0,16 (11,5 l/100km x 1,40 €/l)

Circuit sur place : A définir avant (et éventuellement affiner pendant) le séjour sur la même base que Septmoncel / Chancia)

Remarques valables pour tous les types de déplacement : Aile seule → ½ tarif - Jeunes (-21 ans) → ½ tarif - Gratuit pour navetier
Récupération après Cross hors trajet (AR du site) → 0,37 €/km

- Déplacement Vol-Libre sur 2/3 jours :

0,37 €/km divisé par le nombre de passagers

- Autres (rappel : Chauffeur = membre du DCHJ) :

Transport de personnes :

10 € par ½ journée + 0,21 €/km + rendu avec le plein

Transport de Matériel (déménagement) :

15 € par ½ journée + 0,21 €/km + rendu avec le plein

Véhicule

- Francis ROBERT en coordonne la gestion : Relevé des utilisations, Stationnement, nettoyage, prêt et suivi entretien.
- Dispose d'un livre de bord où seront consignés tous les mouvements (Responsable Chauffeur & Co-Pilote)
- Tout dégât (*sans tiers, ni déclaration d'accident*) sera réglé par son auteur suivant estimation du bureau et/ou Facture
- **Pour l'hygiène et le maintien en bon état, le véhicule est un espace « non-fumeur »**

